

Conférence salariale 2019
Les employeurs de l'USB déplorent une politique salariale
toujours plus sinistrée

Lors de la conférence salariale, ce 14 février, le Gouvernement a annoncé un taux d'évolution de la masse salariale de 1% applicable pour la convention collective de la Branche de l'USB.

Les salariés ont obtenu une augmentation de 1,5% de la masse salariale, ce qui représente une augmentation de 0,5% de la masse salariale.

Cette année-là, le taux d'évolution de la masse salariale 2019 annoncé par le Gouvernement est inférieur à l'augmentation de 1,5% obtenue par les salariés.

Effectuant un calcul en conséquence de 1,5 points, déduisant la 0,5% d'augmentation de la masse salariale, les salariés ont obtenu une augmentation de 1% de la masse salariale.

[Communiqué] Conférence salariale 2019 Les employeurs de l'USB déplorent une politique salariale toujours plus sinistrée

3 janvier 2020

Lors de la conférence salariale, ce 14 février, le Gouvernement a annoncé un taux d'évolution de la masse salariale de 1% applicable pour la convention collective de la Branche...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://autre-rive.fr/actu-adedom/communiqué-conference-salariale-2019-les-employeurs-de-lusb-deplorent-une-politique>

Liens

[1] <https://autre-rive.fr/actu-adedom/communiqué-conference-salariale-2019-les-employeurs-de-lusb-deplorent-une-politique>